

## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Novembre 2017

**Présents** : Bernard GOUZIN, Robert POUJOL, Jean-Louis RANDON, Rachel ALLEXANT, Brice BAUTOU, Marie MURCIA, Elizabeth PONS, Amandine GOBERT JULIEN

**Absents excusés** : Chantal MACIAS-ADICEOM pouvoir à Bernard GOUZIN  
Sophie CAMPS, pouvoir à Jean-Louis RANDON

**Excusés** : Philippe BILLET

#### **1. Rapport annuel des services eau et assainissement**

Monsieur le Maire présente les rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement établis par le syndicat des eaux du pic Baudille.

A l'unanimité des membres présents, le conseil prend acte de la présentation de ces rapports.

#### **2. Retrait de la commune de St Félix de Lodez du syndicat des eaux du Pic Baudille**

Mr le Maire rappelle que les communautés de communes Vallée de l'Hérault et du Clermontais prendront les compétences eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce qui implique la dissolution du syndicat du Pic Baudille.

La commune de St Félix de Lodez membre de la communauté de communes du Clermontais, a pris la décision, par délibération du 12 octobre 2017, de solliciter sa sortie du syndicat des eaux du Pic Baudille à effet du 30.12.2017. Ce retrait, approuvé par le conseil syndical du Pic Baudille par délibération du 24 octobre 2017, est subordonné à l'accord des communes membres du syndicat.

Mr le Maire présente au conseil les modalités financières et juridiques du retrait de St Félix de Lodez et demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce dossier.

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve les modalités juridiques et financières du retrait de la commune de St Félix de Lodez à effet du 30 décembre 2017 et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### **3. Syndicat d'électrification de la Clamouse**

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil que le syndicat intercommunal d'électrification de Clamouse a été dissous le 31.12.2014. Depuis cette date, l'ensemble des emprunts contractés par le syndicat ont été transférés à Hérault Energie qui s'est substitué aux communes membres.

Mr le Maire présente les dispositions de la convention relative au traitement administratif et financier de la substitution d'Hérault Energie à l'EPCI.

Après réalisation de l'ensemble des écritures comptables, il ressort un résultat de 14 621€ 51 en faveur de notre commune.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les conditions financières telles que définies ci-dessus et autorise le maire à signer ladite convention.

#### **4. Demande de subvention Rue du Pont Neuf**

Dans le cadre des travaux d'accessibilité à la mairie et d'amélioration de la qualité de vie dans le village, Mr le Maire présente le projet de requalification de la rue du Pont Neuf.

Le cout estimatif des travaux (traitement des voiries, espaces trottoirs, eaux pluviales, réfection des réseaux eau potable et d'eaux usées....) s'élève à 222 000€ HT.

Mr le Maire propose au conseil de présenter une demande de subvention au titre de la DETR 2018.

A l'unanimité des membres présents le conseil se prononce pour demander la subvention maximum.

#### **5. Questions diverses**

- **Aire de jeux enfants**

Il a été constaté une anomalie au niveau de l'ancrage de deux jeux d'enfants. Dans l'attente des travaux, il est décidé de neutraliser ces jeux afin d'éviter les risques d'accidents

- **Réflexion sur le nom de la résidence de logements locatifs**

Le conseil engage une réflexion sur ce dossier. Il est proposé de prendre contact avec Hérault Habitat avant de prendre une décision définitive.

- **Noël illuminations**

Il est proposé de centrer les illuminations sur le Planol (oliviers et croix) par l'utilisation de guirlandes solaires.

L'apéritif de Noël aura lieu le 22 décembre 2017. Tous les habitants du village sont invités à participer à cette soirée.

- **Chats**

La prolifération de chats dans certains secteurs du village a conduit la municipalité à prendre contact avec l'Ecole du chat de Montpellier et la fondation 30 millions d'amis.

Mr le Maire présente les conditions dans lesquelles cette association pourrait aider la commune à gérer la prolifération des chats (actes de stérilisation, mise en place d'abris pour fixer, surveiller et nourrir cette population...) Moyennant le versement d'une subvention, la fédération prendrait en charge les frais de stérilisation et de tatouage et participerait au financement des abris, la commune avec l'aide de bénévoles, s'engageant à gérer cette population.

Après plusieurs échanges sur ce sujet le conseil municipal, par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention autorise le maire à signer une convention avec la fondation 30 millions d'amis et à mettre en œuvre le dispositif pour réguler la population des chats.

- **Site INTERNET**

Le site de la commune peut être consulté :  
<http://www.jonquieres34.fr/>

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h30.**